

Chancellerie

Administration communale

## Fermeture prolongée jusqu'à nouvel avis

Le Conseil fédéral ayant décidé ce 19 mars de prolonger les principales mesures anti COVID-19 en vigueur, notamment l'obligation du télétravail, les portes de l'administration resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et au courrier électronique.

Les différents services de l'administration sont joignables tous les jours de la semaine de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, excepté le vendredi jusqu'à 16h00. Les numéros de téléphone sont les suivants :

– Administration des finances :	032 942 44 15
– Agence AVS	032 942 44 82
– Bâtiments et infrastructure sportives	032 942 44 31
– Chancellerie	032 942 44 24
– Contrôle des habitants :	032 942 44 72
– Impôts	032 942 44 62
– Police administrative	032 942 44 04
– Police administrative	032 942 44 05
– Service social	032 942 44 94
– Services techniques :	032 942 44 00
– Urbanisme	032 942 44 35

Pour les familles qui n'ont pas encore retiré les sacs poubelle gratuits auxquels elles ont droit, elles peuvent venir les chercher sur rendez-vous à la caisse municipale. Pour s'annoncer, merci d'appeler le 032 942 44 66. Dans la mesure où cela est possible, nous les encourageons néanmoins à attendre la réouverture normale de l'administration communale.

Le télétravail se poursuit au sein de l'administration communale pour toutes les tâches qui s'y prêtent. Afin de minimiser les risques de propagation du virus, la présence physique dans les bureaux est réduite autant que faire se peut. Néanmoins, une permanence est garantie dans chaque secteur. Pour les cas qui ne peuvent pas être réglés à distance, il faut impérativement prendre rendez-vous avec le service concerné.

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. Les services de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continuent à être assumés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas d'urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), ils peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration. Il est tout à fait conscient des problèmes engendrés par ces restrictions. Mais tout doit être mis en œuvre pour barrer la route à une troisième vague et ne pas risquer de retarder encore plus un retour à la « normale ». (cha)

Saint-Imier, le 19 mars 2021